



- La revue de Presse de JANVIER 2016

Oise Apicole

1. Ce qui se passe en Picardie-Nord-Pas de Calais, et près de chez nous et dans notre association

Notre assemblée générale aura lieu à la maison de la chasse et de la nature à Agnetz le Dimanche 28 Février à partir de 09h00 avec de nombreuses informations, le partage de nos projets des remises de prix et une conférence d'Etienne Bruneau , ingénieur agronome , éditeur et administrateur de la revue du CARI »Abeille et Cie »



Plus loin de chez nousLe prochain congrès européen Beecome 2016 aura lieu à Malmö en Suède du 11 au 13 Mars.

2. Réglementaires et juridiques

Il est rappelé dans *L'Abeille de France* que nous devons tous mettre à jour notre registre d'élevage avec un magnifique dossier mis à disposition.



A CONSERVER PENDANT 5 ANS

ABEILLE DE FRANCE - SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE

5, rue de Copenhague - 75008 PARIS
Tél. Paris : 01 45 22 48 42 - Fax Paris : 01 42 93 77 85
Tél. Troyes 03 25 71 52 61 - Fax. Troyes 03 25 71 52 62
E-mail : abeille.de.france@wanadoo.fr
abeilledefrance@wanadoo.fr
(Rédaction du journal)
abeilledefrance@wanadoo.com
Sites internet : http://www.labeilledefrance.com
http://www.snapiculture.com

SYNDICAT APICOLE de rattachement ou ASSOCIATION

Président : Monsieur.....
Adresse.....
Tél.....
E-mail..... Fax.....
Secrétaire : Monsieur.....
Adresse.....
Tél.....
E-mail..... Fax.....
Trésorier : Monsieur.....
Adresse.....
Tél.....
E-mail..... Fax.....
Coordonnées du Vêto chargé du suivi sanitaire.....
.....
.....

D.S.V. - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES

Adresse.....
Tél.....
E-mail..... Fax.....
Nom de la personne à contacter :

GDS - OVINS - BOVINS

Président : Monsieur..... Adresse :

Tél.....

E-mail..... Fax.....

Agent sanitaire : Monsieur.....

Nom et adresse du vétérinaire conseil (en cas de PSE départemental)

Monsieur.....

Adresse.....

Tél.....

Déclin des abeilles: les pesticides néonicotinoïdes à l'index

Dans le cadre de l'examen de la loi biodiversité, les Sénateurs ont rejeté l'interdiction des néonicotinoïdes. Alors que la démonstration scientifique est faite et indiscutable que les néonicotinoïdes sont extrêmement dangereux pour notre environnement et que les premiers signes d'impact apparaissent sur la santé humaine, Alors que l'ANSES a récemment rappelé qu'en l'absence de mesures de gestion renforcée, « l'utilisation des néonicotinoïdes entraîne de sévères effets négatifs sur les espèces non-cibles qui fournissent des services écosystémiques incluant la pollinisation et la lutte intégrée », Alors qu'aujourd'hui même une équipe internationale impliquant l'INRA révèle qu'en augmentant le nombre et la diversité des insectes pollinisateurs, on accroît le rendement des cultures de plus de 20 % en moyenne à l'échelle mondiale, Alors que l'amendement a reçu un soutien exceptionnel dans le cadre de la consultation sur la plate-forme Parlement et

citoyens (99,6% de votes favorables), Alors que le gouvernement a soutenu l'amendement visant à interdire les néonicotinoïdes en enrobage de semences au 1er septembre 2017



L'Agence française de sécurité alimentaire et sanitaire (Anses) a recommandé le 7 janvier au gouvernement d'étendre le moratoire déjà en vigueur sur les **néonicotinoïdes**, ces pesticides accusés de contribuer fortement au déclin des abeilles depuis plusieurs années, aux semences enrobées des "céréales d'hiver". **Difficiles à mettre en œuvre** : Saisie par le gouvernement sur le sujet en juin dernier, l'Anses, dans un avis remis au ministère de l'Écologie, "constate qu'en l'absence de mesures de gestion adaptées, l'utilisation des néonicotinoïdes a de sévères effets négatifs sur les pollinisateurs". **Des restrictions "difficiles à mettre en œuvre", selon le ministère**. Un moratoire partiel interdisant l'enrobage par trois néonicotinoïdes des semences de céréales d'été et des cultures attractives des pollinisateurs est déjà en vigueur en Europe.

L'Anses a par ailleurs "identifié des mesures de gestion supplémentaires qui pourront faire l'objet de restriction d'usage dans les autorisations de mise sur le marché, comme limiter l'implantation de cultures suivantes à des cultures non attractives pour les abeilles et les autres pollinisateurs", souligne le ministère.

Responsables pour partie du déclin des pollinisateurs : Selon plusieurs études, les **néonicotinoïdes** attaquent le système nerveux des pollinisateurs, provoquant une perte d'orientation spatiale fatale à ces insectes, une des causes identifiées de leur déclin alarmant pour la biodiversité et pour les cultures. L'Assemblée nationale s'était prononcée en mars 2015 pour leur **interdiction totale au 1er janvier 2016** dans le cadre du projet de loi sur la biodiversité, et ce, contre l'avis du gouvernement. L'examen du texte final en séance plénière au Sénat, plusieurs fois reporté, démarre ce mardi 19 janvier et durera jusqu'au 21 janvier. La question de l'interdiction des néonicotinoïdes constituera l'un des points chauds des débats (*Ma planète*).

3. La vie de l'Abeille

De nombreux articles sur la nature et nos chères abeilles déboussolées par un hiver si doux

Avec le frelon asiatique qui vient d'arriver chez nous, un article sur le bac de capture qui permet de piéger les jeunes reines avides de protéine (*L'Abeille de France*).

Un article sur (*Abeilles et fleurs*) qui aborde la sempiternelle question du nourrissageà savoir qu'une ruche consomme de 1 à 1,5 kg de réserves par mois.

4. La santé de nos abeilles

Il semblerait que les spores du champignon *Métarhizium* tueraient les acariens de varroa. (*Abeilles et fleurs et Crosscuts du 15 février 2015*).

5. Les fleurs

Nous avons appris ce mois la disparition de Jean-Marie Pelt, écologiste, grand pédagogue et bienfaiteur de la nature.

Un article complet sur le Sarcocoeque confus ce mois. (*L'Abeille de France*)



Tandis que (*Abeilles et Fleurs*) présente l'Hellébore fétide dont l'odeur est peu agréable mais bien appréciée par nos abeilles.



6. La conduite du rucher

Toute référence aux antibiotiques pour le traitement des ruchers atteints de loque américaine et de loque européenne est retirée de la note de service DGAL/SDSPA/N2005-8123 du 26/04/2005.

Textes de référence :- Note de service DGAL/SDSPA/N2005-8123 du 26/04/2005 « traitement des ruchers atteints de loque américaine et de loque européenne ». La note de service DGAL/SDSPA/N2005-8123 du 26/04/2005 « traitement des ruchers atteints de loque américaine et de loque européenne » recommandait le traitement des colonies peu atteintes à l'aide de tétracyclines. Or, il est constaté depuis que :

- ✓ les médicaments utilisés (tétracyclines) ne sont pas efficaces contre les formes sporulées. Le traitement antibiotique permettait une rémission temporaire et masquait l'expression clinique sans éliminer l'infection ;
- ✓ des résistances de *P. larvae* aux antibiotiques ont été mises en évidence ;
- ✓ les résidus d'antibiotiques pouvaient se retrouver dans les produits de la ruche et constituer un danger de sécurité sanitaire. En outre, aucun médicament vétérinaire contenant un antibiotique ne dispose d'une autorisation de mise sur le marché pour le traitement des colonies d'abeilles contre la loque américaine ou la loque européenne. Et, en l'absence de limite maximale de résidus (LMR) pour la denrée miel, l'utilisation de tout médicament contenant un antibiotique dans le cadre de la cascade est prohibé. Dans ce contexte d'inefficacité des antibiotiques notamment sur les formes sporulées et d'absence de LMR pour le miel, qui s'ajoute à l'émergence avérée d'antibiorésistance, l'utilisation des antibiotiques n'est pas autorisée.

C'est pourquoi la note de service DGAL/SDSPA/N2005-8123 du 26/04/2005 « traitement des ruchers atteints de loque américaine et de loque européenne » est modifiée.

Le traitement médicamenteux devra se faire par nourrissage au sirop de saccharose 50/50 : mélanger intimement 0,5 g de tétracyclines (attention à la concentration en matière active du médicament d'origine utilisé) avec 1 litre ou 1/2 litre de sirop. Le traitement devra être réalisé sur des ruches limitées au corps de ruche, c'est-à-dire sur des ruches sans hausse.

7. La ruche et ses techniques

Article sur [Abeilles de France](#) pour effectuer la désinfection et l'entretien de nos matériels.

8. Les produits de la ruche et autres

L'apipuncture : ou comment se soigner « naturellement » en massacrant des abeilles

Il se soigne avec du venin d'abeilles



L'apipuncture consiste à pratiquer l'acupuncture avec une abeille domestique vivante, en se servant de son dard comme aiguille pour injecter le venin qui serait bénéfique pour la santé. L'apipuncture fait partie de l'apithérapie, ensemble de thérapies naturelles utilisant les produits fournis par les abeilles et les ruches (miel, propolis, gelée royale, venin...).

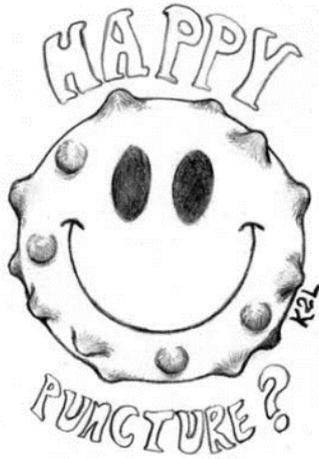
Le venin d'abeille, une substance miraculeuse ? On peut trouver dans les médias la présentation des bienfaits de l'apipuncture et du venin d'abeille. Par exemple, en septembre 2014, le quotidien Le Républicain Lorrain présentait les vertus du venin d'abeille avec l'interview d'un jeune docteur en pharmacie dont la thèse avait pour sujet « L'abeille et son venin : de la piqûre à une thérapeutique d'avenir ». France 3 diffusait en juin 2015 dans son journal télévisé un reportage intitulé « L'apipuncture, guérir grâce au venin des abeilles », dans lequel on nous montre plusieurs personnes, qui affirment être soulagées, voire guéries, par les piqûres d'abeilles, en insistant sur l'échec des autres traitements qui leur avaient été prescrits auparavant. En fin de reportage, le Dr Jean-Baptiste Thouroude explique que cette pratique est efficace pour les patients « qui ne supportent plus les médicaments modernes ». Selon un autre médecin interviewé dans le reportage, cette pratique n'est absolument pas dangereuse dans la mesure où on n'est pas allergique au venin d'abeille, et rappelle qu'il faut faire d'abord un test d'allergie.

Le jeune pharmacien, dans le Républicain Lorrain, nous apprend que le venin d'abeille peut par exemple guérir les pathologies articulaires, la sclérose en plaques, la maladie de Parkinson, qu'il peut avoir des effets en oncologie, en infectiologie avec des applications pour détruire les virions du VIH, ou encore en allergologie pour le traitement de l'asthme.

Alors, l'apipuncture est-elle réellement une thérapie efficace qui peut remplacer les « médicaments modernes » ? Est-elle vraiment sans danger ?

Comment expliquer l'efficacité du venin d'abeille ? Les seuls témoignages de patients guéris par l'apipuncture ne permettent pas de prouver l'efficacité de la pratique. Que dit la littérature scientifique à ce sujet ?

Le venin d'abeille contient principalement, en plus de l'eau, un peptide, la méllitine (qui représente environ 50 % en masse du venin séché) . Des études dans lesquelles l'utilisation de méllitine extraite du venin d'abeille et enveloppée dans des nanoparticules a démontré une certaine efficacité par exemple pour détruire des cellules cancéreuses [4] ou le VIH [5]. La méllitine éviterait aux cellules cancéreuses ou au VIH de se multiplier. Dans ces études, la méllitine n'est pas administrée par apipuncture.



Administrée par piqûre, par exemple lors d'une séance d'apipuncture, la mélittine contenue dans le venin provoque dans le corps la libération de cortisol, une hormone stéroïde à action anti-inflammatoire. C'est ce qui permet d'expliquer pourquoi le venin d'abeille est efficace pour réduire les douleurs du patient. La partie acupuncture dans l'apipuncture n'apporte qu'un effet placebo car les points d'acupuncture n'ont aucune réalité physique. Seule la mélittine a une utilité dans cette pratique.

Utiliser l'apipuncture pour soulager des douleurs, c'est un peu comme remplacer des anti-inflammatoires produits par l'industrie pharmaceutique par des anti-inflammatoires produits par des abeilles, et se les injecter par un moyen agressif et douloureux.

Une pratique non sans risques : Ce que les médias omettent de souligner à propos de l'apipuncture, c'est que, même si c'est une thérapie « naturelle », elle n'est pas sans danger. Seul le risque allergique est évoqué, or ce n'est pas le seul problème lié à cette pratique.

Une piqûre d'abeille libère entre 50 et 100 microgrammes de venin, ce qui est très peu, il est donc nécessaire d'utiliser plusieurs abeilles pour obtenir une dose suffisante de principe actif pendant la séance d'apipuncture. Or cette dose est difficilement estimable car elle est fonction de la personne et de sa pathologie, mais aussi de la quantité et de la qualité de venin produit par l'abeille. Et le venin d'abeille ne contient pas que des substances bénéfiques, puisque son utilité est avant tout d'être toxique pour l'organisme qui subit la piqûre. Des complications graves (oedèmes, problèmes cardiaques et rénaux, infection du point d'injection, etc) peuvent ainsi apparaître quelques jours après injection. Certains centres antipoison considèrent comme nécessaire une hospitalisation de 24 heures au-delà de 10 piqûres [3] pour surveiller le patient. Dans le reportage de France 3, une personne qui affirme avoir guéri sa sclérose en plaques avec l'apipuncture, aurait subi jusqu'à 40 piqûres, trois fois par semaine. Dans le même reportage, une patiente chinoise atteinte de polyarthrite subirait 200 piqûres par jour pour se soigner. Il y a matière à s'inquiéter, d'autant que la dose létale du venin d'abeille varie en fonction des personnes : entre 50 et 1200 piqûres.



Une thérapie cruelle et sans validité

Les médias insistent sur les vertus du venin d'abeille, mais oublient de nous dire que la pratique de l'apipuncture est dangereuse pour le patient, qui risque des complications, et également cruelle pour les abeilles, qui sont tuées lors de la séance. En effet, lorsque l'on retire l'abeille, le dard reste ancré dans la peau et une partie des organes de l'abdomen est arrachée, ce qui entraîne la mort de l'insecte. Quand on multiplie le nombre de piqûres par le nombre de séances (qui doivent être régulières afin d'avoir un effet bénéfique continu), c'est une hécatombe. Est-ce justifié de sacrifier inutilement des abeilles alors qu'il existe des traitements produits par l'industrie pharmaceutique et pouvant être prescrits par un médecin ? Étonnante pratique pour des personnes qui se réclament des vertus du naturel... Et puis sans abeilles, pas de plantes¹, et donc... pas de médecine « naturelle » (Pseudoscience.org)

9. Le BUZZ et les news insolites

Des chercheurs ont trouvé des parfums de fleurs qui réduisent l'agressivité des abeilles.

Lorsqu'elles se sentent en danger, les abeilles n'hésitent pas à attaquer et piquer. Ce qui inexorablement les mène à leur perte. Mais lorsqu'elles sont en présence de certaines odeurs florales, elles se radoucissent et adoptent l'attitude flower power.

Un changement de comportement découvert grâce à une équipe de chercheurs toulousains du Centre de recherches sur la cognition animale (CNRS/Université Paul-Sabatier) et qui a fait l'objet d'une publication dans la revue *Nature Communications*.

C'est en pensant au sentiment de bien-être que peut déclencher chez l'homme l'odeur de l'herbe coupée, que le chercheur toulousain Martin Giurfa et l'une de ses collègues australiennes se sont interrogés sur ce qui pourrait radoucir les congénères de Maya l'abeille.

Réceptives à deux molécules : Pour pouvoir les mettre en situation, il a dans un premier temps fallu créer en laboratoire un test prompt à mettre les nerfs de ces insectes en pelote. « Morgane Nouvian, une doctorante, a conçu une petite boîte où un leurre entraîné par un moteur déclenche leur agressivité. Elle a ensuite fait entrer des odeurs et a pu tester leur impact », explique Martin Giurfa, le directeur du laboratoire.



Au total, sur une trentaine de molécules expérimentées, seules deux présentes dans les fleurs ont permis de bloquer l'effet de la phéromone d'alarme, ces substances chimiques émises lorsqu'il y a un danger. Le Linalol, que l'on retrouve dans la menthe, le thym ou encore la bergamote, ainsi que le Phényléthanol, présent dans les essences de rose ou de géranium, ont donc la capacité de détourner les abeilles de leur agresseur.

« Ces deux molécules agissent certainement comme des signaux innés correspondant à la présence de nourriture et lorsque la colonie a besoin de nourriture, les abeilles préfèrent se tourner vers ces odeurs. Elles ne sont pas des robots stupides, la preuve, cela n'a pas marché avec les odeurs d'herbe coupée qui n'a aucune valeur nutritionnelle pour elles », développe Martin Giurfa.

Applications en apiculture : Des résultats menés en laboratoire qui ont été testés grandeur nature sur les ruches présentes sur le campus de l'université Paul-Sabatier par Lucie Hotier, apicultrice au CNRS. Pour cette passionnée, cette découverte pourrait trouver plusieurs applications.

« Ce serait intéressant de pouvoir pulvériser un produit sur les mains et les vêtements avant d'intervenir sur les ruches pour pouvoir travailler en douceur et éviter qu'elles piquent et meurent », plaide la jeune femme. Et pourquoi pas développer un diffuseur d'odeurs à l'attention du grand public pour les phobiques des insectes à rayures jaunes et noires.

Il semblerait que l'application d'une pièce en cuivre sur une piqûre limiterait les effets allergisants.
(*The Scottish Beekeeper*)

Dormir avec les abeilles serait très très bénéfique sur notre humeur ... !!!!! (*American Bee journal*)